



INSTANCE DE PROXIMITE

BRETAGNE DEC. 2022

Vos représentants de proximité :

CFDT : Anne ARVOR
Maylen VILLAVERDE

CGT : Isabelle RETTIG
Gwendal POIRON

SUD : Chloé TEMPEREAU (visio)

Direction : Laurence BOBILLIER, Marie PRESCHOUX.

Invités : Sylvie MARC-MALLET, Morgane ESNAULT (irh), Laurent LE MOUILLOUR, Christine VILVOISIN, Antony MASTEAU, François GASCOIN & Bastien GALLAIS.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| POINT 1 : RESSOURCES HUMAINES / FINANCES..... | 3 |
| I. UCC : organisation de la planification des UCC..... | 3 |
| II. Télétravail : demande de possibilité d’effectuer une demi-journée de télétravail..... | 3 |
| III. Développement RH Avancement de la formation à l’édition..... | 3 |
| IV. Accord FTV : Mise en œuvre Avenant 19 – coordinateur (trice) gestion d’antenne | 4 |
| V. Situation de l’emploi : | 4 |
| VI. Santé au travail : | 5 |
| VII. Vie de l’instance : | 8 |
| POINT 2 : ORGANISATION ET PLANIFICATION | 9 |
| I. Organisation du 18h30, rappel des moyens planifiés lors des vacances de Noël | 9 |
| II. Rédaction : | 10 |
| III. Technique : | 13 |
| POINT 3 : EXPLOITATION / IMMOBILIER MOYENS GENERAUX / HYGIENE SECURITE | 14 |
| I. Point sur le projet immobilier France Bleu Armorique..... | 14 |
| II. Demande de mise en place de distributeurs de protections hygiéniques gratuites | 15 |
| III. Recommandations utilisation de l’Aviwest..... | 15 |
| IV. Modalités de mesures de radon | 16 |
| V. Question supplémentaire : impacts sur l’activité en cas de délestages électriques par ENEDIS 16 | |
| POINT 4 : ACTUALITE GENERALE DE L’ANTENNE BRETAGNE..... | 17 |
| I. Activité France 3 Bretagne : Suivi de l’activité, Grilles d’antenne de janvier 2023 | 17 |

La RRH présente Mme Esnault, IRH CDD, qui participera aux réunions de l'instance de proximité. Une réunion de l'instance de proximité doit être programmée au premier semestre 2023 à Brest.

POINT 1 : RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

I. UCC : organisation de la planification des UCC

- Vidéos : Les UCC sont organisées dans le service, ce sont des primes forfaitaires et mensuelles.
- UCC conception de contenu multimédias. L'Infographiste est planifiée tous les lundis et l'Assistante de Direction planifiée les mercredis et jeudis.
- UCC Gestion d'Antenne : CDD vidéo qui doit passer devant un jury pour valider son UCC.
→ UFTV validation de prérequis, formation et jury final pour valider la formation

Puisqu'ils ne sont pas remplacés sur leur poste de travail, comment faire lorsqu'on leur demande d'effectuer une tâche en plus de leur UCC ? Exemple avec l'infographiste qui est quand même sollicitée le lundi alors qu'elle est planifiée sur son travail UCC.

La RH répond que ce sera revu avec l'encadrement. Les personnes qui sont planifiées sur leur activité UCC doivent l'être entièrement.

Les représentants du personnel demandent combien il y a d'UCC sur l'Antenne.

Le chiffre est à préciser : 2 conceptions de contenus multimédia, 1 gestion d'antenne, plusieurs vidéos mise en image, infographie.

II. Télétravail : demande de possibilité d'effectuer une demi-journée de télétravail

Il est prévu dans l'accord que le télétravail s'effectue sur une journée entière. Une ½ journée de télétravail est souvent accolée à une ½ journée de repos pour maintenir le temps de pause déjeuner.

Chaque salarié qui bénéficie de journées de télétravail a reçu un avenant personnalisé : journées entières fixes ou variables pour répondre aux spécificités de chacun.

Des collègues qui habitent à proximité peuvent souhaiter organiser leur télétravail, par exemple ½ journée de montage et ½ journée de prépa. C'est possible, avec l'accord de leur manager. Mais, il faut que ce soit structuré et affiché sur le planning.

Les représentants du personnel ont posé la question de la revalorisation du forfait télétravail en considération de l'augmentation du cout de l'énergie. La direction s'engage à remonter la question en centrale. Cela fera l'objet d'une négociation nationale.

III. Développement RH Avancement de la formation à l'édition

RP : cette demande remonte au mois de septembre. C'est dommage qu'elle n'ait pas encore été traitée. Les salariés qui remplacent le chef d'édition souhaitent une formation, connaître les responsabilités que revêt la fonction. Tout ne peut pas s'apprendre sur le tas, de manière empirique. Les salariés qui remplacent le chef d'édition vont être amenés à mettre le journal en ligne sur le site de France 3 Bretagne, mais aucun n'est formé à PIC.

RP : nous avons la même problématique à Rennes concernant les journalistes qui remplacent le chef d'édition.

RRH : un point est prévu le 13 décembre, à 14 heures avec les chefs d'édition de Brest et Rennes, pour déterminer le contenu des ateliers qui seront organisés au premier trimestre 2023. Des ateliers seront ensuite organisés à Rennes. Une formation PIC sera aussi organisée à Brest.

IV. Accord FTV : Mise en œuvre Avenant 19 – coordinateur (trice) gestion d'antenne

Il y a un accord concernant ce métier avec tout un dispositif sur les modalités.

Une analyse du métier a été réalisée et les gestionnaires d'antenne du réseau ont été reçus en entretien pour voir si elles disposaient de ces compétences.

A l'issue de ces entretiens, une instance collégiale s'est réunie et a validé celles qui avaient les compétences requises, et qui doivent être accompagnées par des formations complémentaires.

Concernant les gestionnaires d'Antenne qui sont en poste à Rennes, elles sont toutes validées. Les avenants leur ont été transmis et ont été signés. Ils sont rétroactifs au 01/01/2022 et les gestionnaires passeront au forfait jour.

Les représentants du personnel ont demandé s'il y avait des demandes d'UCC Gestion d'Antenne.

La Direction a répondu que 2 scriptes le demandaient depuis plusieurs années. Une 3^{ème} demande avec un "Vis ma vie" est prévu. Point à venir pour réévaluer les demandes.

V. Situation de l'emploi :

Départs (départs RCC), postes vacants, mobilités, recrutements

- Poste journaliste : recrutement d'Arthur Conanec en janvier 2023.
- Organisateur d'activité : Détachement jusqu'à fin mars.
- OPS : point à faire sur les candidatures, plusieurs désistements ?
- Vidéo : détachement avec une prise de poste définitive au 1er janvier 2023.
- Documentaliste : un second détachement est mis en œuvre avec une documentaliste du 16/01 au 17/02.
- Monteur à Rennes : 6 candidatures ont été reçues, les entretiens sont à planifier, fin de la semaine prochaine, ou début janvier.
- Scripte : demande de comblement signée, et point avec scriptes le vendredi 09/12.

Les représentants du personnel demandent ce qu'il en est du remplacement des postes de Thierry Bréhier et d'Antonin Billet.

La Direction répond qu'aucune décision n'a encore été prise. Avec l'arrivée de Tempo, elle doit évaluer l'activité, donc pour le moment on n'a pas remplacé le poste de Th Bréhier. Et pour A. Billet, rien n'est décidé.

Pour les élus, les contrats des CDD sont pris à la petite journée. Il n'y a pas de visibilité à moyen terme sur l'activité et sur le planning. Cela démotive les équipes qui perdent le sens du travail. Et cela n'aide pas à fidéliser les CDD.

Les représentants soulignent également qu'il y a un écart de traitement des frais de mission entre les CDD et les CDI. Les CDD sont remboursés à hauteur de 74 € alors que sur une ville comme Rennes qui est une grande métropole, cela devrait être 92 €, comme les missions des CDI.

La Direction répond que les CDD relèvent des indemnités de mobilité et non des frais de mission

[Point sur la mise en œuvre d'un détachement dans le service documentation](#)

Un premier détachement a eu lieu en septembre mais la personne n'a pas souhaité donner suite. Un deuxième détachement est prévu du 16 janvier au 17 février. Il s'agit d'une documentaliste de France 2 travaillant pour Envoyé Spécial.

VI. Santé au travail :

[Suivi des situations en cours](#)

Une représentante de proximité fait la lecture d'une lettre d'un salarié technicien exprimant son mal être au travail, notamment parce qu'il ne se satisfait pas de la piètre qualité de ce qui a pu être mis à l'antenne à certaines heures de la journée, un certain jour. Nous pouvons ici parler de "qualité empêchée" : " elle est souvent un symptôme de facteurs de risque tels que l'intensité excessive, le manque d'autonomie, ou le manque de reconnaissance. Le psychologue du travail Christophe Dejournes a mis en évidence ses conséquences néfastes pour la santé au travail (source Éditions Tissot)."

Le salarié n'est pas seul dans ce cas. Plusieurs collègues, dans différents services, font état de mal être au travail parce qu'ils n'arrivent pas à faire ce qui leur est demandé faute de temps, de moyens, ou parce qu'ils ne se satisfont pas du travail qu'ils réalisent.

Directrice régionale : le niveau d'exigence des salariés de France 3 Bretagne est élevé. C'est une bonne chose, mais il faut aussi se rendre compte du travail accompli. "Chaque salarié doit être fier de ce que l'on met à l'antenne." Elle recevra le salarié qui a écrit la lettre.

RP : le collectif des vidéos se pose de nombreuses questions, sur ses conditions de travail actuelles et à venir, du fait de l'arrivée probable de régies automatiques. Quel sera leur travail une fois les automates en place ? Que leur propose l'entreprise ?

Réponse de la direction dans le point sur l'appel à candidature des référents métiers pour le site de qualification de Strasbourg, [plus bas](#).

[Point d'information sur la réunion d'équipe de veille locale du 24/11/2022](#)

L'équipe de veille locale s'est réunie le 24 novembre. Étaient présents la médecin du travail de Rennes, l'assistante sociale, une psychologue du travail du cabinet Acca, la responsable des ressources humaines, l'animateur prévention sécurité ainsi que deux représentantes de proximité.

Deux situations individuelles ont fait l'objet d'un suivi par l'équipe pluridisciplinaire.

Plusieurs situations concernant des collectifs de travail ont également été abordées à la demande des représentantes de proximité. Il a été question :

- des ondes électromagnétiques. Le médecin du travail a dit comprendre les inquiétudes des salariés et souhaiterait pouvoir être associé au travail en cours. La direction propose d'organiser une réunion avec la CARSAT et le Bureau Veritas. Les élus continuent de demander

à ce que les experts du Criirem soient également conviés et que leurs avis soient confrontés à ceux de la CARSAT et du bureau Veritas. La direction bretonne explique que le Criirem n'est pas certifiée COFRAC.

- Tempo et nouvelle régie : les élus ont souhaité informer les différents interlocuteurs de la santé au travail des projets en cours dans l'entreprise tels que TEMPO et la régie automatisée. Ces deux projets suscitent de vives inquiétudes parmi les salariés et sont sources de risques psychosociaux. Les salariés n'ont pas été associés à l'élaboration de ces deux projets. Les élus soulignent que les façons d'imposer ces projets, la façon de communiquer et les non réponses de la direction sont sources de RPS. La médecin du travail note que ces projets sont flous, qu'ils sont mis en œuvre en même temps, dans des calendriers serrés et peu clairs. Elle souligne que l'envoi d'un mail en juillet pour informer du projet Tempo et donc de l'arrêt des éditions nationales est violent.

Installation au poste de travail au bureau et en télétravail

Pour tout ce qui concerne les postures de travail, la RH explique qu'il existe plusieurs outils à la disposition des salariés : des modules en ligne sur Monespace et l'application Axomove, qui met en lien des salariés avec des kinésithérapeutes.

La direction explique qu'elle va profiter des déménagements pour refaire un point avec la médecine du travail et son service ergonomie. Un premier atelier ergo sera proposé le 7 février, puis au fur et à mesure des réintégrations des personnels dans les bureaux. Des séances seront aussi proposées à Brest.

Les RP rappellent que les préconisations des ergonomes sont aussi de faire des pauses régulières, toutes les 2h-2h30, pour éviter les maux de tête, les tensions cervicales, etc. Ils demandent à ce que la direction montre l'exemple. Proposer des vidéos ou des applications ne suffit pas.

Suivi des préconisations du COPIL de prévention des RPS – PTA

RP : des salariés se demandent où en est le COPIL de prévention des RPS pour les PTA. Contrairement aux journalistes, les PTA n'ont pas eu de questionnaire pour dire s'ils considèrent que les préconisations faites sont efficaces ou non.

RRH : deux restitutions orales ont eu lieu, une à Brest et une à Rennes. Le document projeté lors des restitutions n'a pas été transmis aux salariés. Les RP et l'encadrement l'ont eu. La RRH dit qu'elle n'a matériellement pas le temps avant la fin de l'année de réaliser ce questionnaire. Elle dit qu'elle y travaillera au premier trimestre.

RP Il faut envoyer les préconisations aux salariés.

RRH Ce sera fait. On en parle en IP de janvier avec l'objectif de faire un questionnaire.

S'en suit un échange sur l'emploi du temps chargé des techniciens en novembre et le fait d'avoir fait appel à un réalisateur plutôt qu'à un OPV pour réaliser la mise en image du 18h30.

La directrice régionale répond que la situation était particulière, du fait de la route du Rhum. Elle avoue qu'elle a trop chargé la barque, car il a aussi fallu mettre en route le nouveau 18h30. Elle va en rediscuter avec les salariés concernés.

RRH souligne qu'il y aura toujours besoin de techniciens en régie. La discussion va être à nouveau engagée entre les salariés et le chef de centre.

RP: Il manque de la confiance entre les salariés et leurs managers. Dès que l'on donne son avis sur les conditions de travail, on est considéré comme des empêcheurs de tourner en rond, alors qu'on ne fait que participer à la réflexion sur notre travail.

[Arrêt registre des accidents bénins à compter de janvier 2023](#)

La direction a informé les élus de la suppression du registre des accidents bénins.

Elle explique :

“ Depuis le 1er mai 2021, les employeurs peuvent, après simple information de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), tenir un registre des accidents bénins dont ils sont propriétaires et qu'ils doivent conserver 5 ans.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, du 14 décembre 2020, a supprimé l'obligation faite aux employeurs de demander à la Carsat l'autorisation préalable de tenir un registre spécial dit « des accidents bénins » en remplacement de la déclaration des accidents de travail proprement dit ou de trajet pour ceux n'entraînant ni arrêt de travail, ni soins médicaux.

Le [décret du 29 avril 2021](#) rend la suppression effective depuis le 1^{re} mai 2021, en fixant les nouvelles modalités d'ouverture et d'archivage de ce registre.

Pour pouvoir tenir ledit registre, l'employeur doit remplir les conditions suivantes :

- Présence permanente d'un personnel médical ou paramédical dans l'entreprise ;
- Existence d'un poste de secours d'urgence ;
- Respect de l'obligation de CSE pour les entreprises d'au moins 11 salariés.”

RP : quid des situations courantes où des salariés perdent leurs nerfs, lors d'altercations verbales, lors de crises de larmes ?

RRH : il y a un vide dans la législation pour les RPS, ils ne sont pas forcément pris en compte par la CPAM. Mais il est utile de laisser des traces écrites, faire un mail à son manager par exemple.

[Plan d'actions diagnostic RPS collectif numérique.](#)

Les élus ont déjà fait part à la direction de l'insatisfaction générale autour de la méthode, du diagnostic et des préconisations faites.

Le Coordinateur numérique est présent pour répondre aux questions sur ce point.

RRH : Suite aux arbitrages de la rédactrice en chef, le plan d'action va être dévoilé en réunion d'équipe lundi 12 décembre.

Coordinateur numérique : on va revoir les préconisations ensemble.

RP : comment vont-elles être mises en place, à quelle échéance ?

RRH : plusieurs choses vont se mettre en place, à commencer par l'accompagnement managérial (formation). La psy du travail pourra être sollicitée en cas de besoin, en fonction des situations. L'UFTV interviendra également.

RP : Qui est responsable des actions ?

RRH : la DSQVT se charge de faire un appel d'offre pour désigner le cabinet de psychologues qui animera les ateliers de communication non violente. On fait au plus vite, janvier ou février.

Coordinateur numérique : d'autres points peuvent être mis en œuvre rapidement. Le COSIMO se tiendra au début du mois de janvier. Les évolutions numériques font qu'il faut regrouper les éditeurs web et les contributeurs réguliers, nous avons identifié une zone dans la rédaction. C'est déjà plus ou moins en place. Des réunions hebdomadaires et trimestrielles sont programmées, ces moments de partage, de questions et de réponses, sont importants pour le collectif. L'organisation du numérique est en cours au niveau central, une fois ce travail fait, on pourra répondre à "qui fait quoi", mais on peut déjà dire aujourd'hui comment on est organisé. La rédactrice en chef a pris des engagements, comme planifier plusieurs jours de suite des gens sur le web. C'est déjà pratiqué, mais on va y être encore plus attentif.

RRH : Il est également acté qu'on passe à deux contributeurs par jour en période de basse activité.

RP : Faudra-t-il que 2 fassent le travail de 3 ?

Coordinateur numérique : non. Leur journée sera la même. L'actu ne respecte pas nos périodes de basses activités... mais on n'est jamais à l'abri d'une grosse actu.

RRH : Sauf cas de force majeure, il n'y aura pas de modification de planning : un contributeur ne doit plus passer sur l'actu JT.

RP : la mission première du coordinateur numérique n'était-elle pas d'être en lien avec celui de France Bleu ? Qu'en est-il ?

Coordinateur numérique : On l'a fait sur la route du rhum. On se revoit en janvier avec le coordinateur de France Bleu, il est basé à Nantes. On continue à nouer des liens.

RP : combien de temps vous donnez-vous pour refaire un point auprès de l'équipe pour voir si les actions portent leurs fruits ?

RRH : Un point de suivi sera organisé tous les mois avec l'encadrement.

Coordinateur numérique : nous avons aussi un point hebdo et une réunion trimestrielle prévus, ces moments sont l'occasion d'en parler.

RRH : Il faut que les salariés et les encadrants connaissent les actions et voient si elles correspondent toutes à des choses pertinentes. Il faudra les adapter dans le temps. Un point sera aussi fait en instance de proximité.

VII. Vie de l'instance :

Conditions de travail des représentants de proximité

RP : certains élus rencontrent des problèmes de défiance venant de l'encadrement : on a l'impression d'être un caillou dans la chaussure de certains chefs. On a vu des changements d'attitude vis-à-vis de RP de la part d'adjoints.

DR : oui, il est nécessaire de rappeler aux encadrants le rôle des RP.

RP : la formation commune élus / encadrants peut-être une solution, encore faut-il qu'elle soit programmée.

Transmission des comptes rendus de réunions de service

RH : le compte-rendu des réunions des vidéos et des monteurs a été transmis.

DR : le compte-rendu de debrief de la route du Rhum arrive, celui de la réunion de rédaction du 8 décembre sera fait par le service communication.

Point 2 : Organisation et planification

I. Organisation du 18h30, rappel des moyens planifiés lors des vacances de Noël

Depuis les vacances de Toussaint, une nouvelle formule de 18h30 a été mise en place avec une nouvelle ligne éditoriale pour avoir une tranche plus lisible et améliorer l'audience en perte de vitesse. Un adjoint référent a été nommé (B. Laurans) et deux présentatrices alternent d'une semaine sur l'autre. « Elles sont ravies de le faire ». Les thématiques sont plus actuelles avec deux invités, un en plateau et un en visio, un sujet réécrit, des palettes.

Pour l'instant, l'écran tactile n'est pas utilisé car il occupait trop de caméras et c'était compliqué sur le plateau JT. Les chroniqueurs ne sont pas formés mais le seront dans les prochaines semaines pour pouvoir enregistrer des chroniques avec l'écran tactile qui seront utilisées dans l'émission. L'écran est déjà utilisé à Rouen ou Marseille. Pour la rédactrice en chef : « cela apporte un plus, donne du relief et l'outil est plébiscité par les chroniqueurs qui l'utilisent ». Les chroniques seraient enregistrées en fonction de la disponibilité des uns et des autres et ce ne serait pas systématique mais en fonction de la thématique.

Les thématiques sont décidées à l'avance (une réunion a lieu chaque semaine). Les RP font remarquer qu'on aborde souvent des thématiques nationales. Pour la rédactrice en chef, on essaie de rester dans le périmètre régional et en rapport avec ce que l'on vit en Bretagne.

Un réalisateur a été sollicité pour établir une charte (axes et déplacements caméras) notamment. Mais cela implique de déplacer les caméras pour l'émission et de les repositionner pour le JT, ce qui pourrait les fragiliser.

L'idée serait plutôt d'utiliser le grand plateau qui sert pour « 7 en Pol ». Pour des raisons techniques, l'émission est enregistrée, mais elle pourrait ainsi être faite en direct si besoin.

Concernant l'infographie, les palettes sont anticipées la semaine qui précède pour que l'infographiste ait le temps de les faire quitte à les réadapter si besoin le jour même.

Il n'y a pas de montage dédié pour le 18h30. Le monteur qui monte les off travaille aussi sur l'actu.

La rédactrice en chef constate que cette nouvelle formule a permis de gagner une équipe d'actu quotidienne positionnée à 8h le matin, qui peut faire du frais pour le midi.

Elle constate aussi que les audiences sont en progression notamment sur le JT du soir (13-14%) mais aussi à midi (jusqu'à 17%). Difficile néanmoins d'en connaître la raison et de prévoir si cela va durer.

II. Rédaction :

Organisation du journal régional en Janvier 2023

A partir du 2 janvier, exit les « 7 avant l'actu » à 18h53. Place à la locale d'Iroise sur toute la Bretagne (Box et TNT). Le seul 7' conservé c'est TikTak, mais qui sera désormais diffusé le samedi à 9h30.

Les moyens dégagés par la suppression des « 7 avant l'actu » permettront de réaliser des dossiers quotidiens (sauf le samedi car il y a le Mag 6) : environnement, société, social, culture, sport, etc.

Pour cela, les journalistes auront une journée de prépa, une journée de tournage et une journée de montage. Les dossiers (3'-3'30) pourront s'accompagner d'une chronique en lien avec la thématique ou d'un invité. Brest et Quimper participeront aussi à la réalisation de ces dossiers.

La rédactrice en chef veut continuer à réaliser au moins un JT en extérieur par mois (pas possible en décembre à cause d'un manque d'effectifs, mais des pages en extérieur sur les illuminations à Rochefort et Locronan sont prévues le 16 décembre dans le JT). Il devrait y avoir des pages extérieures hebdomadaires (ex : page culture car cette thématique doit revenir dans le JT).

Pour ces pages, les moyens techniques, DSNG ou 4G, sont à déterminer.

Il sera possible aussi de tourner des feuillets (pas systématiquement mais sur proposition. Exemple : la N12 et toutes les entreprises qui la longent en recherche de salariés). Seront-ils tournés en amont et montés ou tournés le jour même ? Pour l'instant, il n'y a pas de règles.

Pour tous ces projets, il faut muscler la prévi, anticiper davantage. Avec l'arrêt de « Vous êtes Formidables », notre consœur sera chargée de faire de la prospective (elle aidera aussi le présentateur sur EDR) tant pour le JT que pour les programmes.

Parmi les idées, mieux exploiter la prévi de Radio France à laquelle nous sommes abonnés et que l'on sous-utilise.

Suivi de l'élargissement de la zone diffusion de la locale Iroise

Diffusion d'Iroise à -partir de janvier sur les box et les 4 départements.

La rédactrice en chef s'explique : ce projet s'intègre dans la logique de la tranche d'info de 18h30 à 19h30. Il se passe beaucoup de choses dans le Finistère. Ce n'est pas une locale comme les autres, on y voit des sujets transversaux. Il existe une forte demande des équipes de Brest et Quimper pour que leurs sujets soient plus vus.

Un sommaire en image sera fait par le rédacteur en chef de la locale, c'est testé en ce moment. 2 plateaux seront réalisés par l'une des équipes d'actu.

RP : Tous les salariés ne sont pas sollicités pour faire le sommaire, alors qu'il y a des propositions, de mise en image notamment. C'est dommage que l'équipe dans son entier ne soit pas sollicitée.

Rédactrice en chef : que les salariés, les monteurs, fassent des propositions. L'infographiste va faire plusieurs propositions de "jingles début" aux salariés.

RP : Des salariés craignent que le rédacteur en chef ne soit plus disponible après 17 heures, puisqu'il sera pris sur la prévision du lendemain avec les adjoints de Rennes.

Rédactrice en chef : la priorité du rédacteur en chef doit rester de l'ordre de l'antenne, il doit être dispo pour valider les sujets du jour, pour discuter de calage. Cela va s'affiner au fur et à mesure des semaines à partir de janvier.

RRH : Il faudra faire des retours d'expériences.

RP : Comment informe-t-on le changement aux téléspectateurs ? On les prend souvent de court.

Rédactrice en chef : par des BA pendant les vacances de Noël.

Directrice régionale : et de la com sur notre antenne.

Bilan sur le montage dédié en langue bretonne à Brest

RH : pour rappel, un plan d'action a été mis en place à la locale en réponse à la lettre des journalistes bilingues qui n'arrivaient plus à monter leurs sujets faute de temps, de plannings trop chargés. 3 après-midis par semaine, des sujets ATL pouvaient donc être montés à la place du sujet pour le JT régional, qui était lui envoyé en boîte noire à un monteur de Rennes.

Aujourd'hui, le rédacteur en chef de la locale n'a pas de bilan chiffré, il dit que ce système a été peu utilisé... donc pas mis en place de manière récurrente.

RP : Pourquoi cela n'a pas été mis davantage en place ? Certainement parce que cela mettait les journalistes en porte à faux : JTR en boîte noire ou sujet en breton en boîte noire. Certains avaient alerté sur ce risque. Une chose est sûre, la fatigue des journalistes bretonnants est toujours d'actualité, tout comme la problématique du montage.

RP Pourquoi ne pas remettre au goût du jour le fonctionnement qui marchait : le journaliste bilingue tourne et monte en français dans la même journée, le lendemain il monte en breton et cale l'après-midi. D'autant qu'un nouveau journaliste bilingue vient renforcer l'équipe en janvier.

Directrice régionale : nous allons revoir cela avec le rédacteur en chef.

Organisation de la locale Iroise avec un nouveau journaliste bilingue

RRH : Nous devons voir cela avec le rédacteur en chef de la locale.

Rédactrice en chef : la présence de ce journaliste doit apporter de la souplesse.

Base de données des contacts bretonnants

RRH : j'en ai parlé avec les documentalistes, elles ont une base de 3000 contacts, il pourrait y avoir une mention indiquant "Bretonnant". Elles proposent d'ajouter un onglet en plus.

RP La base de données est un outil très précieux. Ce n'est pas normal qu'il n'existe pas pour ATL. Comment fait-on pour le lancer ? Est-ce que vous pouvez impliquer les bons interlocuteurs, rédacteurs en chef ? Il faut passer la consigne pour que tout le monde prenne le pli d'alimenter ce nouvel espace des contacts.

Directrice régionale : on peut l'indiquer dans la newsletter, passer le mot aux rédacteurs en chef, au responsable des émissions en langue bretonne, aux docs. Cela vaut le coup de faire de la transversalité dans cette situation.

Etat des lieux des abonnements à la PQR et aux magazines

Quimper est abonné à 4 quotidiens régionaux et un national (Le Monde).

Brest est abonné à 7 quotidiens régionaux et un national (Le Monde).

Lorient est abonné à 2 quotidiens régionaux en version numérique, avec 2 éditions consultables pour chaque abonnement.

Rennes est abonné à 7 quotidiens régionaux et 8 nationaux (dont le point, les Echos, le Nouvel Obs..). Pour la PQR, Rennes reçoit Ouest France papier (un par département), 3 Télégramme (un par département), est abonné à 4 Ouest France version numérique (1 par département avec 2 éditions consultables), à un Télégramme (3 par départements).

Le service numérique est abonné à Ouest France et au télégramme version numérique.

La direction, le service com et Littoral sont également abonnés à des journaux régionaux ou nationaux (Ouest France, le Monde, Chasse-Marée, Bretons...).

À noter que la direction et la locale d'Iroise sont abonnés à SFR Presse.

À Rennes, un présentoir sera installé à la documentation pour consultation des quotidiens et des magazines.

Pour l'instant, en raison du coût, il n'est pas prévu d'abonner les journalistes à la presse numérique. Les RP le regrettent car tous les articles notamment articles en local, ne sont pas dans les revues de presse et ils sont pourtant souvent source de reportages. Pour avoir accès à de la presse payante, il faut toujours passer par les documentalistes. D'ailleurs elles mettent à disposition les articles demandés en dehors de la revue de presse à chaque fois qu'elles sont sollicitées.

Les journalistes bilingues souhaiteraient être abonnés à « Ya ! », revue en breton. La direction étudie la demande.

[Accompagnement des nouveaux CDD à la préparation et à la prise en main des équipements nécessaires à leur activité](#)

Les RP font remarquer que les CDD n'ont pas accès aux mêmes outils que les CDI : newsboard, mails pros, etc.

D'autre part, pour les CDD qui n'ont jamais travaillé en Bretagne et qui travaillent par exemple le WE dans les bureaux excentrés, il est parfois compliqué de trouver les clés, le matériel, les voitures, d'avoir les codes d'accès...

Se pose une nouvelle fois la question du livret d'accueil. C'est en projet pour 2023 précise la responsable RH.

[Nombre de jours moyens de contrats journalistes CDD](#)

En 2022, la durée de contrat moyen d'un CDD est de 2,6 jours.

La rédactrice en chef explique qu'il est difficile de trouver un CDD sur le long terme, que les CDD parisiens préfèrent multiplier les employeurs.

Pour les élus, on paie aussi les conséquences de la façon dont on traite les CDD depuis des années. Ils soulignent que la rédaction de Rennes a mauvaise réputation auprès des CDD, ils sont souvent prévenus au dernier moment et font l'objet de multiples contrats courts. Cela fait longtemps que les

élus soulignent l'importance de fidéliser des CDD en leur proposant des contrats plus longs. Il y a des besoins à la rédaction et pourtant les CDD continuent à être appelés au dernier moment.

De plus, les CDD sont moins défrayés que les titulaires lorsqu'ils viennent à Rennes : 74€ la nuit contre 92€ pour les titulaires. Une disparité aberrante. La directrice régionale, qui "signe des dérogations toute la journée", a fait remonter la question à Paris. Des négociations sont en cours.

Planification des alternants

Les élus s'interrogent sur la planification des alternants dont la tâche s'apparente souvent à celle d'un CDD.

La direction précise que les alternants sont planifiés en doublure dans un premier temps puis, petit à petit, ils sont amenés à travailler en autonomie, accompagné par leur(s) tuteur(s). Certains sont très vite autonomes, d'autres moins. En règle générale, les alternants ont deux tuteurs (un cadre et un journaliste) qui doivent régulièrement faire des points de suivi et appeler les écoles. C'est important.

Néanmoins, les élus font remarquer que certains alternants semblent parfois un peu livrés à eux-mêmes (un alternant a été envoyé sur un sujet avec un CDD sans que les tuteurs n'aient été mis au courant). La rédactrice en chef précise que dans ce cas, il n'y a pas d'obligation de résultat.

Pourtant le sujet concernait la venue du ministre de l'Intérieur et n'était pas "une option". Les élus font aussi remarquer que les présentateurs CDD en poste cet été n'ont pas vraiment été accompagnés (pas de JT N°0). Un CDD a même été aiguillé par une alternante.

La rédactrice en chef reconnaît qu'il faut faire un effort sur le suivi : "C'est une priorité, nous voulons vraiment accompagner les gens."

III. Technique :

Appel à candidature référents métiers site de qualification de Strasbourg

Le site de qualification de Strasbourg, constitué d'une régie MOSAR et d'un plateau JT, a été installé complètement hors antenne, et mis en place à titre d'expérimentation. Dans un premier temps, il va tester les fonctionnalités d'Open Media et, dans un second temps, tester les possibilités de l'automate de régie (on dit aussi "assistant") Overdrive de la marque Ross.

Dans le cadre des tests sur Overdrive, un appel à candidature a été lancé auprès des salariés le lundi 12 décembre. Celui-ci vise à prendre en compte l'expérience de personnels de terrain pour envisager les utilisations possibles de cet outil, dans la fabrication des émissions au moyen des régies du réseau. 46 personnes seront sélectionnées pour y participer, l'objectif premier étant d'assurer dans ce groupe une représentation homogène de l'ensemble des métiers intervenant en régie, et en second lieu, une représentation de l'ensemble des régions.

L'appel à candidatures concerne l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent en régie. L'inscription se fait en ligne via Monespace jusqu'au 6 janvier, sans nécessité de passer par la hiérarchie directe. Mi-janvier, deux référents seront sélectionnés par région, en faisant en sorte que sur l'ensemble des 46, la représentation équilibrée des différents métiers soit assurée. Dans le cas d'un important afflux de candidatures, le choix se fera par tirage au sort.

Les salariés retenus seront planifiés cinq jours consécutifs par mois, de février à juin. (2 jours de voyage A/R et 3 jours sur le site de Strasbourg). Leur rôle sera de tester les fonctionnalités et les possibilités

d'Overdrive pour émettre des avis et des préconisations, quels qu'ils soient, quant à son utilisation ultérieure dans les régies de fabrication du réseau.

Calendrier de mise en place de la régie MOSAR

Actuellement, le projet en est à la phase d'écriture du cahier des charges technique, pilotée par l'adjointe au chef de centre en collaboration avec des référents métiers. Cet ensemble de documents doit permettre de répertorier les besoins spécifiques à la régie de Rennes, en vue d'optimiser l'installation de l'outil. Pour rappel, le marché des régies se divise en deux parties :

- Un marché principal commun à l'ensemble des régies du réseau, qui liste un certain nombre d'équipements qui seront présents dans chacune d'entre elles. (Mélangeur vidéo, grille vidéo, console audio, centrale d'ordres entre autres...).
- Un marché subséquent propre à chaque centre, qui permet d'ajuster l'outil aux particularités de fabrication (présence de plusieurs plateaux, besoin de davantage de claviers d'ordres que le 9 prévus dans le marché principal, par exemple), incluant un certain nombre d'équipements supplémentaires. La décision d'attribution de ceux-ci dépendra des arguments développés dans le cahier des charges technique.

On ne sait pas, cela dit, si le marché subséquent permet d'upgrader certains équipements de base, comme la console audio ou le mélangeur, qui risquent fort de s'avérer insuffisants au regard des émissions que la régie de Rennes fabrique actuellement.

Sous réserve de retard pris, le calendrier devrait s'échelonner de la manière suivante :

- Courant juin 2023 : installation d'une régie MOSAR provisoire dans les modulaires côté parking Janvier. Cette régie est celle libérée par Lyon qui vient de basculer sa régie définitive, et qui va servir, avant Rennes, de régie provisoire pour Grenoble. Les retards pris vont dépendre avant tout de la date de libération de cet outil par le centre de Grenoble.
- Formations sur la régie provisoire courant septembre-octobre-novembre.
- Bascule sur la régie provisoire à l'issue des formations puis démontage de l'ancienne régie, travaux de bâtiment, câblage, intégration des équipements de la régie définitive.
- Mise "on air" de la régie définitive prévue courant 1er trimestre 2024, à condition que de nouveaux retards ne viennent pas se glisser dans le déroulement.

Les élus font remarquer, qu'entre la régie MOSAR, Tempo et Open Media... la rentrée de septembre 2023 risque d'être pour le moins "rythmée" en Bretagne. Une vigilance toute particulière devra être portée à la santé des salariés.

POINT 3 : EXPLOITATION / IMMOBILIER MOYENS GENERAUX / HYGIENE SECURITE

I. Point sur le projet immobilier France Bleu Armorique

L'"hexagone", ex-plateau 5 côté fabrique, et futur lieu de réunion et de travail des représentants des instances, des organisations syndicales ainsi que du CSE finira d'être aménagé courant février. Une

réunion est prévue semaine 50 entre le responsable IMG, le président du CSE France 3 Bretagne et le secrétaire des RP, afin de convenir de la répartition et de l'aménagement des espaces.

Les sanitaires du 1er étage de la fabrique sont actuellement en travaux (plomberie et sciage de portes) pour être remis en service durant les premières semaines de janvier.

L'espace rédaction, après le déménagement des journalistes, est en cours de démolition : cloisons, faux plafonds, curage des câbles, ouverture de trémies de désenfumage dans le toit, et dans le courant de vacances de Noël, retrait des sols. Les locaux seront récupérés courant février avec des réaménagements à effectuer, qui pourront se prolonger au fil de l'eau en fonction des observations des uns et des autres. L'implantation doit être décidée au cours d'un Cos-imo durant la semaine 50 avec la rédactrice en chef et le coordinateur numérique.

Pour France 3, la fin des travaux est estimée à juillet 2023, sous réserve que de nouveaux retards ne viennent pas perturber leur déroulement.

À cette date, France Bleu pourra commencer ses travaux dans ses nouveaux locaux (curage entre autres). Suite à cette étape, leur aménagement devrait s'étaler sur 2 à 3 mois.

II. Demande de mise en place de distributeurs de protections hygiéniques gratuites

Le responsable IMG a déjà fait remonter la demande à la Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail pour connaître la position du réseau à ce sujet. À ce jour, aucune autre requête de cette nature n'est venue d'autres régions, néanmoins rien n'empêche de travailler sur ce dossier.

Deux possibilités sont offertes :

- Établir une pré-étude à transmettre à la DSQVT pour officialiser la démarche au niveau du réseau, et le cas échéant passer cette mesure au niveau national. La démarche a des chances d'aboutir, mais risque de prendre beaucoup de temps. La directrice régionale se dit volontaire pour porter ce sujet auprès des directions concernées.
- Agir en avance de phase, pour faire évoluer la culture d'entreprise sur le sujet, auquel cas on ne pourra pas mettre en place un dispositif aussi complet qu'en passant par le central. On ne pourra pas installer des distributeurs, mais on pourra intégrer ces protections dans les trousseaux à pharmacie et dans les trousseaux des véhicules de l'entreprise par exemple. Si d'autres solutions simples viennent à l'idée des uns et des autres, elles sont les bienvenues. Néanmoins, cela pourra être réalisé dans des délais plus brefs (début 2023), le temps d'établir les devis avec le fournisseur, faire les achats, etc.

Les RP posent la question de passer par un fournisseur type "Marguerite et Compagnie", faisant travailler des personnes en situation de précarité, avec un souci avéré de la santé au travail.

Pour l'heure pas de réponse définitive, mais la proposition sera étudiée.

Un point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine instance de proximité.

III. Recommandations utilisation de l'Aviwest

Les recommandations quant à l'utilisation des Aviwest seront prochainement formalisées au moyen de fiches qui vont être rédigées par le service informatique, en collaboration avec le chef de centre.

D'autre part, des câbles vidéo de 3 mètres au minimum ont été adjoints à tous les équipements pour pouvoir respecter la distance de sécurité d'utilisation vis-à-vis de cet équipement.

Au regard de ces préconisations, les élus s'interrogent sur des pressions exercées sur certains salariés, notamment CDD, pour utiliser ce type d'appareil en déambulation, et par conséquent le porter à même le dos, au prétexte que "les chaînes d'info le font bien, elles".

La direction répond, que la règle est celle qui est édictée dans les recommandations, et que l'on ne peut imposer à un salarié d'utiliser cet équipement en dehors de celles-ci. Si nécessaire, il sera procédé à des recadrages.

IV. Modalités de mesures de radon

Des mesures de radon ont été effectuées dans les locaux de Rennes et de Brest car ces sites sont potentiellement exposés en raison de la forte présence de granit dans les sols. Les mesures ont concerné les rez-de-chaussée et le sous-sol pour Rennes.

Les mesures effectuées en Becquerels/mètre cube (Bq/m^3) ne doivent pas dépasser $300 Bq/m^3$.

Sur l'ensemble des deux sites, une seule zone a été mesurée légèrement au-delà de cette valeur, il s'agit du local archives dans le sous-sol de Rennes. Cette mesure n'a rien de surprenant puisqu'il s'agit d'un local fermé non-ventilé. Cela dit, ne s'agissant pas d'un poste de travail, et la mise en place d'une ventilation artificielle étant totalement contraire aux principes de conservation des archives, il n'y a pas d'action prévue pour cette zone.

Les conclusions de l'organisme ayant procédé aux mesures sera prochainement transmis aux RP.

V. Question supplémentaire : impacts sur l'activité en cas de délestages électriques par ENEDIS

Des dérogations ont été demandées à la préfecture pour l'ensemble des sites de France 3 Bretagne : Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Lorient et Quimper.

Seul le site de Rennes a été retenu comme site sensible et il ne sera donc pas affecté en cas de coupure.

Même si Brest n'a pas été retenu, dans la mesure où il se trouve à proximité immédiate d'un site sensible (commissariat de police), il est très peu probable que la station soit affectée car la finesse de découpage du réseau électrique ne permet pas des coupures aussi ciblées.

Pour les BEX de Saint-Brieuc, Lorient et Quimper, comme elles se situent dans des bâtiments privés, qui ne sont eux-mêmes pas prioritaires, elles seraient affectées en cas de coupure. Leurs installations disposant de petits onduleurs, il y a la possibilité de tenir un peu pendant les éventuelles coupures, en réduisant au maximum la consommation, mais pas pendant les deux heures annoncées.

POINT 4 : ACTUALITE GENERALE DE L'ANTENNE BRETAGNE

I. Activité France 3 Bretagne : Suivi de l'activité, Grilles d'antenne de janvier 2023

À noter que France 3 Bretagne participera aux journées d'éducation aux médias les 30 et 31 janvier prochains. Des ateliers (ainsi qu'une master class dans un lycée maritime) auront lieu à l'extérieur de France 3, auxquels participeront des journalistes de la rédaction (Anthony Masteau, Christine Vilvoisin, Robin Durand, Laurence Postic) et des journalistes du national.

Concernant l'antenne, Laurent Le Mouillour confirme l'arrêt de "Vous êtes formidables" au 1er janvier en raison d'une usure de l'antenne et de l'équipe et de la volonté d'anticiper le travail lié à TEMPO. Ce n'est pas une décision nationale puisque certaines régions continuent à diffuser VEF.

À 9 heures, on maintient donc une offre documentaire avec la rediffusion d'émissions de l'antenne et du réseau, suivies à 10 heures de magazines type "Chroniques d'en haut, " Littoral", émission de cuisine venant de Normandie... Puis le journal des solutions (13').

La direction souhaite poursuivre le développement des débats-docs (entre 6 et 9 par an engagement COM), notamment pour continuer de faire travailler la régie.

Poursuite du travail autour de la musique qui avait été mené pour le 18:30. Il est prévu de réaliser quelques 52' plusieurs fois dans l'année avec les moyens de la régie en fonction de rendez-vous pertinents.

Les soirées docs se poursuivent et seront incarnées. Elles seront présentées par Vanessa Boularès et enregistrées sur le plateau.

Concernant l'émission "Abers Road", de nouveaux numéros seront enregistrés en février. 3 semaines de tournage sont bloquées avec une diffusion en rafale en septembre. Il est important de continuer à faire vivre la marque Abers Road.

Les concerts de Gaétan Roussel enregistrés pendant le FIL 22, ainsi que le concert de Jane Birkin, seront diffusés plus tard.

À noter, une soirée événementielle le 15 décembre avec la diffusion du défilé de Pascal Jaouen à Quimper, suivi du documentaire réalisé par Bernadette Bourvon.

Prochaines réunions des RP : le 12 janvier à Rennes

Vos propositions de problématiques et vos questions pour cette réunion sont à adresser à vos RP avant le 4 janvier à 14h :

david.merieux@francetv.fr
gwendal.poiron@francetv.fr
isabelle.rettig@francetv.fr
chloe.tempereau@francetv.fr
maylen.villaverde@francetv.fr
anne.arvor@francetv.fr
florence.malesieux@francetv.fr
olivier.melinand@francetv.fr
thierry.rey-suares@francetv.fr
herve.tiercelin@francetv.fr

OU

rp.bretagne@francetv.fr

Numéros utiles

Médecine du travail : rdv à l'initiative du salarié est possible et reste dans un cadre confidentiel.

Rennes, Lorient & Saint Brieuc : 02 99 29 75 85 (D^r Debry)

Brest & Quimper : 02 98 02 81 81 (D^r Paul)

Assistantes sociales : Lucie BESNARD

Tel. 0 800 94 12 21 ou www.responsage.com

Psychologue du travail : Gaelle BESS du cabinet ACCA

Interlocuteur pour salariés : 0 800 730 870

Interlocuteur pour manager et élu : 0800 730 875

En cas de discrimination : www.allodiscrim.fr code FTV : 1277